

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 17 NOVEMBRE 1848.

A NOS ABONNES.

Ceux de nos abonnés, qui sont en retard pour le paiement de leurs souscriptions aux Melanges Religieux, sont priés de nous faire parvenir sous le plus court-dé-lai possible le montant qu'ils nous doivent.

Melanges Religieux, Montréal 17 Nov. 1848.

CANADIENS-FRANCAIS.

Un grand diner vient d'être donné à Bytown à J. Scott, écrivain. M. P. P.; il y a été porté un grand nombre de toasts, après lesquels M. Friel, du Packet de Bytown, a pris la parole comme suit. (nous traduisons le Packet.)

"Je vous demande, messieurs, de porter un toast qui sans doute rencontrera votre approbation unanime. C'est un fait bien connu que les Canadiens-Français dans le Bas-Canada ont fait bravement leur devoir dans le temps que la contestation n'était pas terminée, contestation qui a fini par l'élection triomphante d'une majorité réformiste et par la nomination du présent ministre libéral qui est si populaire. Ils ont montré de la manière la plus effective leur amour pour le pays, et tous, presque unanimement, ont soutenu ces grands principes qui, selon nos fervents desirs, devaient mettre le peuple de ce pays dans une position telle qu'avec les soins nécessaires il devint aussi libre et aussi content qu'il pût le désirer. Les Bas-Canadiens ont été honnêtement traités, par les soi-disants amis du gouvernement impérial, d'ignorants, d'hommes sans éducation, et d'être indignes de respirer un air libre; mais je le demande, le peuple du Haut-Canada a-t-il autant d'établissements d'éducation que les Bas-Canadiens? Le peuple du Bas-Canada, j'en suis convaincu, est aussi éclairé que les Hauts-Canadiens, et en voici une preuve. Les journaux français du B. C. contiennent des rapports d'assemblées, rapports qui pour une raison ou pour une autre ne paraissent pas dans les journaux du H. C. Dans ces assemblées, on discute des sujets et l'on émet des opinions qui certainement font honneur à ceux qui y prennent part; on y discute des questions dont on n'avait pas encore parlé, et qui plus tard pourront recevoir une attention toute spéciale. Il semble que c'est une nouvelle aurore pour les affaires politiques du Canada. Le peuple du Bas-Canada est attaché aux grands principes, et sa conduite est digne d'approbation. Il y a autour de moi des Canadiens-Français; je leur donne la poignée de main de l'amitié. Parmi ces Canadiens-Français, au nombre de quelques centaines, qui à la dernière élection avaient droit de voter à Bytown, cette ville la première du Haut-Canada à se débarrasser du joug du tyranisme, un seul vota contre ses frères, et encore il fut trompé: dès qu'il connut son erreur, comme un vrai repentant, il courba la tête et regretta sa faute. — Pour reconnaître tant de bonnes et belles qualités, je propose le toast suivant:

"Les électeurs Canadiens-Français du Bas-Canada en union avec leurs frères les électeurs Canadiens-Français de Bytown."

Ce sont là des paroles que nous aimons à recueillir de la bouche d'un homme d'une origine différente de la nôtre. C'est un nouveau témoignage en faveur de la cessation des distinctions d'origine. Nous sommes bien certain que ces sentiments sont généralement ceux des membres du grand parti réformiste, et que si nos amis d'origine étrangère reconnaissent chez les Canadiens-Français des qualités élevées et un peuple estimable, ceux-ci savent de même reconnaître chez leurs compatriotes d'autres origines tout ce qui est à leur avantage et les rend des alliés sincères et des amis fidèles.

LE CHRONIQUEUR.

Nos lecteurs doivent se rappeler que dans notre avant-dernière feuille un correspondant écrivait quelques lignes à l'adresse de l'auteur d'une critique dirigée contre plusieurs journaux et ouvrages français du pays. Notre correspondant, après avoir bien signalé les faux arguments, etc., qui se trouvaient dans la critique en question, ajoutait que l'auteur de cette critique était le même que celui des "Fiancés de 1812" il ne s'était pas trompé. M. J. Doutra reconnut publiquement la paternité de ces deux productions. — Nous demandons bien pardon à nos lecteurs de les occuper de ce sujet, nous serons court; d'ailleurs la vérité exige que nous disions quelques mots.

M. Doutra, parlant de sa "chronique" critiquée par notre correspondant, dit: "La main sur la conscience je dois etc." Voilà qui est solennel et qui promet; aussi l'entend-on nous dire: "Mes appréciations... étaient consciencieuses." C'est risible.

Mais M. Doutra veut dévoiler au pays le nom de l'insolent qui ose dire que sa "chronique" était préten-tive, tranchante et manquait de tact et de jugement, et que ses "Fiancés" étaient immoraux. De suite, il se hâte d'annoncer au monde que son adversaire est L. O. Letourneux, ci-devant rédacteur de la Revue Canadienne. Sur cette hypothèse, M. Doutra injurie M. Letourneux et lui attribue l'article en question. Mais que va dire le savant chroniqueur, quand nous lui dirons qu'il se trompe étrangement, que M. Letourneux n'a pas écrit une ligne dans notre journal sur le compte de M. Doutra ou sur le compte de personne autre? Aura-t-il le courage de dire aussi publiquement qu'il a calomnié M. Letourneux? C'est à quoi il est strictement tenu.

Quant aux témoignages d'approbation qu'a reçus la Revue Canadienne de la part des étrangers, M. Doutra en

doute fort. Cependant s'il s'était donné la peine de consulter quelque autre, que lui-même, il aurait su qu'en juillet 1846, M. Gaillardet publiait sur le Courier des Etats-Unis que la Revue Canadienne était "une des meilleures feuilles du pays, un journal conduit par des hommes qui ont fait preuve d'un jugement élevé et d'une haute indépendance." Or, ces hommes n'étaient un que M. L. O. Letourneux seul. C'est certainement là témoignage flatteur, que M. Doutra lui-même n'a pas obtenu lors de la publication de ses célèbres fiancés.

A propos de fiancés, M. Doutra dit que cet ouvrage, dont il est l'auteur, est "une erreur de ses premiers pas dans le monde, une espègle de son enfance." Cependant dit toujours le savant auteur, il n'y a dans les fiancés "que deux mots qui puissent blesser la vérité la plus austère." Nous ne savons pas au juste combien il se trouve de mots immoraux dans les fiancés de 1812; mais ce que nous savons c'est que cet ouvrage est tout ce que M. Doutra le représente ici; et de plus c'est un ouvrage assez immoral pour que les pères en défendissent la lecture à leurs enfants, et pour que la femme qui en commençait la lecture ne pût s'empêcher de rougir et de rejeter loin d'elle une pareille production. Il ne faut pas se faire illusion là dessus; les Fiancés de 1812 ont été jugés par tous les hommes sensés, et condamnés comme un mauvais livre. Que M. Doutra dise, s'il le veut; "Je m'absous de mes fautes;" tous ses compatriotes, qui respectent la morale et la religion et qui ont pu juger des fiancés de 1812, ne lui pardonneront pas de même la faute qu'il a commise envers la société, en jetant au milieu d'elle une production où la religion et la morale ne sont pas respectées.

M. Doutra dira encore que nous lui faisons des sermons sur les manquements au devoir; nous le laisserons parler à son aise. Il peut sur ce point comme sur tous autres nous chanter toutes les injures qu'il voudra et sur toutes les gammes qu'il lui plaira; nous ne nous en occuperons nullement. La boue, dont on essaie et essaiera de nous couvrir, ne saurait nous atteindre; elle n'aura qu'un effet, ce sera celui de salir ceux qui s'en servent.

LA PROSCRIPTION.

"Le tristement-fameux journal des Treize Colonnes du Canada a bien voulu jeter les yeux sur les Melanges Religieux, ce journal si mal rédigé, selon elles. — Après mille et une jérémiades qui font pâlir de ris tous ceux qui les lisent, ces treize nouveaux Atlas disent, du ton le plus pieux et le plus larmoyant que nous les dénonçons à la proscription de tous les honnêtes gens!"

Eh! quel dommage! quel crime de notre part! Des gens qui disent au clergé qu'il ne réfléchit pas, qu'il encourage dans les Melanges une publication mensongère, immorale, pernicieuse; qu'il se souille (sic) en soutenant une feuille comme les Melanges Religieux, et en encourageant un rédacteur comme nous dans la bouche duquel la défense de la morale est un blasphème (sic); des gens qui disent encore au clergé qu'il n'a pas encouragé la colonisation "autour qu'il l'aurait dû faire;" des gens qui n'ont pas craint de dire que Mgr. de Montréal avait cessé d'agir dans l'affaire de la colonisation (c'est-à-dire dans le comité de la minorité), par des motifs qui ne sont pas justifiables (sic), ont ils droit ces jeunes gens de s'étonner que nous les dénonçons à la proscription? peuvent-ils dire, comme ils le font, sans rougir: "Ne pouvions-nous pas... tenir ce langage, sans faire preuve d'irréligion?"

Non, jeunes gens, sachez le bien: si nous vous avons dénoncés à la proscription, nous l'avons fait par de voir. Nous vous avons dénoncés comme l'on dénonce à la vindicte publique toute publication dangereuse, immorale, contraire à la paix du pays et à la propagation des bons principes. Nous l'avons fait sans haines, mais aussi sans crainte. D'ailleurs, nous le demandons à nos lecteurs et en général à tous les hommes sensés, est-ce bien à ce journal violent et passionné à jeter les hauts cris contre nous et à se plaindre d'un arrêt de proscription, lui qui depuis des semaines et des mois, nous dirions presque dès sa première apparition, n'a cessé de nous sommer au tribunal du clergé et de nous y accuser de toutes manières?

Il s'imaginait pourtant qu'il lui suffirait de ces accusations vagues et contraires à la vérité pour entraîner le clergé contre nous; il se trompait, Pasteurique journal. Le clergé ne nous a pas condamnés, loin de là. Il n'a cessé de nous encourager à persévérer dans la route des bons principes que nous défendons. Il a continué à nous tenir au courant des nouvelles religieuses; il nous a fait passer de nombreuses communications, même officielles, et même venant de diocèses étrangers. Pour preuves, lisez dans notre journal les lettres officielles et les mandements de l'évêché de Montréal, le mandement d'installation de l'évêché de Bytown, etc. Bien plus, les messieurs du clergé, loin de nous retirer leurs souscriptions, nous patronisent autant et plus que jamais, et plusieurs d'entre eux pour nous témoigner leur approbation ont commencé à souscrire à un second exemplaire de notre journal. Notre reconnaissance la plus grande leur est acquise; nous redoublons d'efforts pour mériter de plus en plus leur encouragement libéral.

Quant aux nombreuses correspondances que nous recevons, les treize s'en étonnent fort. Mais cela parle encore contre leurs avancés et en faveur de notre journal. Si les hommes de talents et de bons principes croient devoir insérer dans les Melanges Religieux leurs excellents articles, qu'est ce que cela prouve? c'est que ces hommes capables portent un jugement favorable de notre feuille, et veulent par là témoigner leur approbation des principes que nous y soutenons. Que les treize jeunes gens du turbulent journal s'étonnent plutôt de n'avoir encore pu élabousser seulement un coin de nos ateliers, et de n'avoir pu, un seul instant, faire fléchir le jeune homme, le jeune rédacteur que du haut de leur grandeur et de leur haute réputation ils trouvent si petit, si faible, et même si méprisable? Ils sont en effet treize jeunes gens robustes, vigoureux et turbulents, contre un seul adversaire!

Mais voilà assez pour cette fois. A eux aussi nous répétons que leurs injures ne nous atteignent point et n'ont que notre mépris et notre silence.

LECTURE PUBLIQUE.

Hier soir, le Rév. Wilkes a fait une lecture devant le "Mercantile Library Association", dans la grande salle de l'Hotel Donegana. Son Excellence le Gouverneur Général, accompagné de Lady Lambton, a honoré l'assemblée de sa

présence. M. Wilkes a parlé de la liberté de pensée; il a parlé selon les principes d'un ministre protestant. Nous ne saurions donc admettre tout ce qu'il nous a lu hier soir, avec un son de voix et des gestes remarquables, et dans un style fort et énergique. Nous devons revenir sur ce sujet dans notre feuille de mardi, surtout par rapport à ce qui touche à l'histoire de Galilée. — S. E. le Gouverneur Général a pris ensuite la parole, et s'est adressé à l'assemblée pendant plus d'un quart d'heure. Ses paroles ont été accueillies par de nombreux applaudissements. Lord Elgin s'est en effet exprimé d'une manière à la fois poétique et pratique. Il semble ne pas être étranger au langage et aux douceurs de la poésie, et en même temps il a su faire une étude assidue des sujets les plus pratiques. C'est ce qui fait que Lord Elgin, après nous avoir montré, par une figure des plus belles et des mieux appropriées, la raison pour l'homme de faire plus à mesure qu'il s'élève d'avantage, parle de marine, de commerce, d'œuvre manuelles de toutes sortes, comme s'il avait pratiqué lui-même tout ce qu'il nous dit. — Nous sommes bien aise d'avoir à reconnaître ici l'encouragement que donne Son Excellence à toute entreprise qu'elle croit pouvoir servir à l'avancement du peuple; mais en même temps nous devons dire que celui-ci ne se montre pas indifférent aux efforts que l'on fait pour l'instruire. — Espérons que si les lectures en langue anglaise sont bien patronisées (comme celle d'hier soir), les lectures en langue française ne le seront pas moins; car dans cette circonstance, il s'agit de lutter d'intelligence les Canadiens-Français ne sauraient occuper un second rang. Il leur faut monter jusqu'au premier; c'est là une émulation noble et louable; aussi elle doit être au cœur de notre population française.

ASSEMBLÉE.

Il ne faut pas que nos concitoyens oublient que c'est lundi soir qu'a lieu au marché Bonaparte la grande assemblée publique au sujet des lois de navigation. Tout Montréal a intérêt à s'y trouver; il ne manquera pas d'être à son poste.

ACCIDENT DEPLORABLE.

On nous apprend à l'instant que le 15, du courant, deux des élèves du Collège de l'Industrie se sont noyés en patinant sur la rivière: ce sont M. Urgel Cloutier de Ste. Elisabeth M. Charles Goulet de l'Industrie. C'est là un pur accident arrivé malgré les soins des Messieurs de l'établissement. La conduite exemplaire de ces deux élèves, tout en faisant regretter d'avantage, donne à leurs parents et à toute la communauté desolés l'espérance qu'ils sont morts en état de grâce avec Dieu.

NECROLOGIE.

Mercredi, sur les onze heures quarante minutes du soir, est décédé à l'Hôpital-Général de cette ville, THOMAS FOURNIER, dit FRÈRE PAUL, de la ci-devant Communauté des RR. PP. Récollets au Canada. Son corps a été inhumé, ce matin, dans les caveaux de l'église Cathédrale, après un service solennel chanté dans la même église. — Nous publierons dans notre prochain numéro une notice biographique de ce bon Frère.

M. O'Reilly vient de publier dans un journal de cette Ville une lettre dans laquelle il donne des détails sur la colonisation. Nous en citons des extraits dans notre prochaine feuille. En attendant, qu'il nous suffise de dire que M. O'Reilly justifie le clergé, et fait voir toute l'injustice du journal des Treize, lorsque celui-ci prétend que le clergé n'a rien fait depuis longtemps, pour la colonisation.

Nous voyons par la Minerve d'hier soir que l'Album de la Revue Canadienne va être continué sous le titre d'Album de la Minerve. La livraison de septembre et celle d'octobre vont paraître à la fin du mois; et celles de novembre et de décembre seront publiées dans le cours du mois prochain. Notre confrère médite de faire des améliorations à son Album. Nous espérons qu'il sera encouragé du public, et que ses efforts généreux ne seront pas oubliés de tous ceux qui se connaissent le moins du monde en fait de littérature.

Notre confrère de l'Ami de la Religion de Québec se trompe, lorsqu'il dit dans sa feuille du 15 que M. J. Roy a donné tous ses biens à l'évêché de Montréal. C'est seulement un legs au montant de £100, nous dit-on. Néanmoins c'est un don fort respectable, pour lequel l'évêché témoigne hautement sa reconnaissance la plus sincère.

Le Commercial Advertiser de Buffalo dit que le 3 du courant le Rédacteur de ce journal a vu une bande de Canadiens Français qui ont récemment quitté le Canada pour les Etats-Unis. Ils s'en vont, dit-il, dans l'ouest; où se trouvent déjà un grand nombre de leurs compatriotes qui émigré cette année.

Nous voyons par nos journaux d'Europe que M. de Charbonnel, si bien connu en Canada, vient d'être nommé professeur et directeur au grand séminaire de la ville d'Aix, en Provence.

Comme on le verra par les annonces, le Calendrier Ecclésiastique et Civil pour 1849 est maintenant à vendre, le prix en est très-modéré. — Voir l'annonce.

MM. du clergé voudront bien faire attention à l'annonce d'ornements, etc., qui se trouve dans nos colonnes de ce jour.

UN REMÈDE CONTRE LE CHOLÉRA. — Il n'est bruit que de la découverte d'un nouveau remède, qu'on dit presque infallible contre le choléra. Ce remède est un composé chimique jusqu'à présent peu employé: tritochlorure de carbone. La découverte en a été faite par un jeune médecin, employé aux hôpitaux de Berlin, où il paraît avoir produit des effets surprenants. Si nous sommes bien informés, M. Duran, notre habile chimiste, s'occupe en ce moment même de la question. Journal Français.

CORRESPONDANCES.

M. LE RÉDACTEUR.

Comme M. J. Doutra s'est permis de donner la paternité de ma correspondance au ci-devant Rédacteur de la Revue, afin de l'injurier en comparant son mérite au sien; je dois à ce Monsieur de déclarer que M. Doutra n'a pas dévigné aussi juste que moi. Je dirai à l'auteur des Fiancés que quand même il saurait mon nom, il lui serait difficile d'exhumer bien des péccadilles de mon passé qui ne peut pas lui être connu. LL. n'a aucun titre littéraire d'acquis, il n'envie ceux de personne et moins que tous les autres ceux de M. J. ou M. Doutra, ou l'auteur des Fiancés; car s'il avait ceux de ce dernier il n'aurait pas la même force, celle de ne pas rougir de son œuvre. LL. est heureux de n'avoir aucune espègle littéraire de son enfance à déplorer. LL.

M. le Rédacteur,

J'ai le plaisir d'informer mes souscripteurs que j'ai pris des arrangements avec MM. Fréchet et Frère pour la publication du Guide du Jeune Notaire, dont le prospectus a paru il y a quelques jours. Je me flatte que MM. les notaires et étudiants de la campagne, qui n'ont pas encore souscrit, se hâteront de le faire, en s'adressant directement à MM. Hudon et Plamondon, avocats, rue St-Pierre, Basse-Ville de Québec.

M. George Hyppolite Cherrier, agent général à Montréal, est spécialement chargé de l'agence de cette publication. Je compte beaucoup sur la bienveillance et la libéralité de mes confrères de capitale.

EUGÈNE L'ECUYER, N. P.

Québec, 15 novembre 1848.

LE CHOLÉRA.

Un correspondant nous envoie la communication suivante que nous nous empressons de publier. Aux remèdes qu'on donne contre le choléra, nous joignons le suivant qui est tout simple; c'est de manger des figues. Il paraît que les médecins à Constantinople recommandent beaucoup ce remède. — Voici maintenant la communication de notre correspondant:

M. LE RÉDACTEUR,

Si les vœux de Dieu ne démentent point nos conjectures c'est, dit-on, au prochain épanouissement des fleurs que le choléra doit apparaître au bord du St. Laurent. En ce cas je mets à votre disposition une double formule de remèdes, efficacement employés en France contre l'épidémie. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, les insérer dans votre journal, quand et comme il vous plaira. Par l'efficacité seule du premier traitement indiqué ci-dessous, quatre-vingt dix sur cent cholériques ont été sauvés chaque jour, à Paris, au plus fort de la maladie. Le docteur Caron a très heureusement appliqué le second sur sa propre fille, et sur plusieurs personnes qu'il a guéries radicalement. Je transcris mot à mot les deux formules, et telles qu'elles m'ont été données par le plus savant théoricien et praticien de la faculté de Lyon, et lui donne pour titre: "Traitement rationnel et combiné pour guérir le choléra morbus, employé très efficacement par plusieurs docteurs distingués et approuvé par tous."

"Aux premiers symptômes, c'est-à-dire lorsque le vomissement se déclare, il convient d'administrer d'abord au malade trois cuillerées de la potion suivante:

- Suc de citron une once et demie, Sirop diacode une once, Eau de fleurs d'orange un gros et demi, Mêlez dans eau pur une once et demie.

D'ordinaire le vomissement cède aux trois ou quatre premières cuillerées; pour le calmer de plus en plus et en prévenir le retour, on donne toutes les demi-heures une cuillerée à café de la potion et l'on continue tant qu'il en reste.

Aussitôt le vomissement cessé, le malade reçoit un demi lavement tiède préparé avec de l'amidon et dans lequel on jette douze gouttes de laudanum liquide de Sredham. Immédiatement après on applique six synapismes de la manière suivante, à l'effet de rappeler la chaleur, un sur la partie levée de chaque pied, dite corde pied, un à la partie interne de chaque pied, et les autres à la partie interne des genoux.

On les laisse depuis une heure jusqu'à cinq quarts d'heures. Ce temps écoulé, si la chaleur ne se manifeste pas, on a recours à six nouveaux synapismes que l'on place, un à la plante de chaque pied, un à la partie interne des cuisses, et un double sur le bas ventre. Ils demeurent appliqués autant de temps que les premiers.

Quand cette opération est terminée on enveloppe le malade dans une bonne couverture de laine qu'on a préalablement chauffée à l'aide d'une bassinoire, on, à défaut, on couvre le malade soigneusement, mais sans le surcharger, l'essentiel étant de ménager ses forces. — Chaque quart d'heure on fait prendre au malade une cuillerée à bouche d'une tisane tiède, préparée avec une légère infusion de camomille romaine, dans la quelle on mêle une once de sirop diacode et autant de sirop de coings.

Le lendemain on continue la tisane, ou bien, selon l'état du malade, on fait faire un bouillon de poulet léger qu'on a préalablement passé au tamis de crin, et dans lequel on ajoute une once de sirop diacode, par pinte de bouillon. Enfin le troisième jour, le malade prend quelques légers aliments, et du huit au dixième, il peut vaquer à ses affaires.

AUTRE TRAITEMENT.

Quelques gouttes d'éther sulfurique, échangées avec de l'eau et un peu d'eau-de-vie naturelle. Cette potion administrée au malade fait cesser le froid glacial qui s'étend, emparé de toutes les parties de son corps; et le malade, dans son lit, éprouve un salutaire. On lui fait prendre alternativement un grain de calomel et un grain d'opium d'heure en heure, pendant huit à dix heures; ensuite repos de quelques jours.

CARON D. M.

PERONNEAUX DE BESSON, DR. DUPUIS, DR.

Les cholériques guéris doivent éviter tout excès dans le boire et le manger, se tenir chaudement et proprement, et quand ils sont mouillés par la pluie ou la sueur, changer de linges, qu'ils feront chauffer un moment devant le foyer.

N. B. — Les dernières nouvelles d'Europe nous font voir que le choléra n'inspirait pas de grandes craintes; on pensait que son passage ne serait pas bien destructeur.

CHEMIN DE FER. — Le chemin de fer entre Troy et White hall sera, dit-on, terminé dans trois semaines.